

ANNEXE 4

TABLEAU DE CUMUL DES PRIMES AGRI-ENVIRONNEMENTALES EN REGION WALLONNE

A. CULTURES								
	2.a. Tournières enherbées	2.b. Tournières extensives	3. Haies	6. Réduction d'intrants en céréales	7. Réduction d'intrants en maïs	8. Couvertures de l'interculture	11. Cultures traditionnelles	Aide fédérale agriculture biologique
2.a. Tournières enherbées	S	X	C	C	C	C	C	C
2.b. Tournières extensives		S	C	X	X	C	X	X
3. Haies			S	C	C	C	C	C
6. Réduction d'intrants en céréales				S	S	C	X	X
7. Réduction d'intrants en maïs					S	C	S	X
8. Couvertures de l'interculture						S	S	X
11. Cultures traditionnelles							S	C (sauf 11.B.1)
Aide fédérale agriculture biologique								S

C = cumul des primes possible avec plafonnement éventuel à 7 200 BEF (cultures avec primes O.C.M.), 12 000 BEF (autres cultures) et 17 000 BEF (fermes de conservation ou agriculture biologique), le plus souvent, il s'agit d'une juxtaposition sur une même parcelle (exemple : haie + réductions d'intrants).

S = sans objet (plante cultivée ou/et période différentes, ou mesure identique selon les deux entrées).

X = cumul interdit.

B. PRAIRIES									
	1.a. Fauches tardives	1.b. Diversification de semis	2.c. Bandes de prairies extensives	3. Haies	4. Faibles charges en bétail	9. Fauches très tardives	10. Zones humides	11. Culture anciennes variétés espèces	Aide fédérale agriculture biologique
1.a. Fauches tardives	S	C	X	C	C	X	C	C	C
1.b. Diversification de semis		S	X	C	C	X	X	X	C
2.c. Bandes de prairies extensives			S	C	C	X	X	X	C
3. Haies				S	C	C	C	C	C
4. Faibles charges en bétail					S	C	C	C	C/X
9. Fauches très tardives						S	C	X	C
10. Zones humides							S	X	C
11. Culture anciennes variétés espèces								S	C
Aide fédérale agriculture biologique									S

C = cumul des primes possible avec plafonnement éventuel à 12 000 BEF (toute prairie) et 17 000 BEF (fermes de conservation ou agriculture biologique).

S = sans objet (mesure identique selon les deux entrées).

X = cumul interdit.

C/X = cumul autorisé avec maintien en biologie mais interdit avec reconversion biologique.